

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 151

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 19 BIS

I. – Après le mot :

« excéder »,

rédigé ainsi la première phrase de l'alinéa 65 :

« un million d'euros ».

II. – En conséquence, après le mot :

« excéder »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 66 :

« un million d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La condamnation proposée est disproportionnée.